

La SEE offre des services à des clients que les institutions financières du secteur privé ne desservent pas de façon adéquate. Toutefois, qu'il s'agisse d'assurance ou de financement, la SEE offre toute la gamme de ses produits aux secteurs du marché qui sont desservis par les institutions financières du secteur privé. Il est donc permis de dire que la SEE aborde l'établissement des prix et la prestation de services dans une perspective commerciale, bien que cela soit contrebalancé dans une certaine mesure par d'autres considérations, tel que l'exécution de sa mission, dans sa stratégie globale en matière d'exploitation. Par contraste, les institutions financières du secteur privé sont motivées essentiellement par le souci de maximisation du rendement à verser aux actionnaires. Elles emploient leur capital de manière à le placer dans les secteurs qui offrent les rendements les plus élevés. Cette méthode s'observe à l'échelle mondiale dans toutes les institutions financières du secteur privé.

Concurrence avec le secteur privé

Si la plus grande partie des produits et services de la SEE viennent plutôt suppléer ceux offerts par le secteur privé, celle-ci est l'une des dernières institutions du gouvernement fédéral à concurrencer directement le secteur privé au Canada dans ses opérations quotidiennes. Ses principaux concurrents au Canada sont les compagnies d'assurance-crédit, les sociétés d'affacturage et les banques.

Dans le domaine de l'assurance-crédit, la SEE concurrence principalement les compagnies qui se situent dans la couche supérieure du marché. La seule autre compagnie d'assurance-crédit à détenir une importante part du marché est l'ACI, une filiale d'une société américaine qui elle-même fait partie du groupe financier EULER, contrôlé lui-même par le groupe allemand d'assurance Allianz.

Les produits d'assurance-crédit de la SEE entrent également en concurrence avec les services de garantie de créances offerts par les entreprises canadiennes d'affacturage, en ce sens que l'assurance-crédit est un produit substituable à la garantie des créances. De cette façon, la SEE et les sociétés d'affacturage se concurrencent auprès des clients dans le choix des produits, pas dans les modalités des services qu'elles offrent.

La SEE concurrence les banques dans le financement à moyen terme des exportations pour les transactions comportant des risques acceptables pour les banques commerciales, c'est-à-dire qui peuvent être effectuées sans le soutien ou des incitatifs du gouvernement. Étant donné que tous les clients de la SEE sont également des clients des banques, il existe de toute évidence une certaine tension lorsque la SEE utilise ses avantages concurrentiels pour s'attirer un volume d'affaires qui resterait sinon aux mains des banques.